

CONTRE LE PROGRAMME MACRON-ATTAL DE DESTRUCTION DE L'INSTRUCTION, LE SNFOLC DÉFEND L'ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES ET LES DIPLÔMES NATIONAUX !

Acte 1 : mise en place en 2005 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Petit à petit l'enseignement disciplinaire passe au second plan derrière les domaines de compétences, faisant de l'école un lieu de vie et non plus un lieu de transmission des connaissances.

Acte 2 : les réformes Blanquer – Vidal du baccalauréat et de Parcoursup de 2018 - 2019 liquident le baccalauréat.

Devenu un diplôme local fondé sur le contrôle continu, il n'est plus le 1er garde universitaire permettant à tout lycéen d'accéder à l'université de son choix. Des milliers de bacheliers encore cette année n'ont reçu aucune proposition d'études post bac. La référence nationale ayant disparu, le cadre national de l'école a volé en éclat, un coup majeur a été porté à l'Education nationale. La porte est ouverte pour remettre en cause les horaires nationaux, les programmes nationaux, et par là contourner les statuts nationaux des personnels.

Acte 3 : lancement de la réforme Ndiaye du collège à la rentrée 2023.

Des heures de soutien à la place des cours, via le Pacte, pouvant être réalisées par des professeurs des écoles, les enseignants de technologie voient une partie de leur programme transféré au primaire et à d'autres disciplines : première attaque frontale contre une discipline.

Acte 4 : lancement du « Pacte enseignant » accompagné par le remplacements de courte durée (RCD).

Des « protocoles RDC » sont en cours d'élaboration dans les établissements : pressions sur les TZR non affectés pour remplacer au pied levé, et dès cette rentrée, se met en place le remplacement tous azimuts par n'importe quel adulte : enseignant, AED, peu importe le contenu disciplinaire.

Par exemple : venue à une AG du SNFOLC, une collègue de Français en lycée voit sur pronote que ses heures de cours supprimées pour des raisons syndicales sont remplacées par un professeur de SI qui fera de l'« AP Français »... De tels exemples deviennent le lot quotidien.

Outre l'atteinte au droit syndical, derrière le « un adulte devant chaque élève », c'est à nouveau l'enseignement des disciplines qui est menacé.

Acte 5 : le calendrier du baccalauréat et la reconquête du mois de juin.

Le 28 septembre, Attal dévoile son calendrier des examens. Les professeurs de collège constatent que les épreuves du Brevet sont décalées au 1er 2 juillet, avec une fin de session pour tous

les examens le 11 juillet... Annonce qui à juste titre soulève la colère en collège.

Quant au lycée, il annonce l'organisation pour chaque lycéen de seconde d'un stage en entreprise, dans une association ou un service public, d'une durée de deux semaines du 17 au 28 juin 2024. « Ce stage visera à approfondir leur découverte des métiers, à mieux préparer et affermir leurs choix d'orientation. » S'il s'agit d'aider les lycéens à s'orienter : que le ministre crée des postes de PsyEn en nombre suffisant ! Un stage en juin, organisé par qui ? Rien dans les obligations réglementaires de service des certifiés et agrégés ne peut conduire les personnels à encadrer un stage. Comment le pourraient-ils d'ailleurs alors qu'ils seront accaparés par les épreuves du bac ? On peut même se demander s'il reste suffisamment de services publics pour accueillir toute une classe d'âge pendant deux semaines ...

Il ne s'agit pas pour le ministre de permettre aux élèves de seconde d'accéder à deux semaines de cours, il s'agit d'instrumentaliser les professeurs de lycée, contre leurs statuts, à organiser la garderie des élèves de seconde pendant la fin du mois de juin ! Il s'agit, pour citer les propos de Macron, mettre l'école « au centre du combat pour la nation » parce que « ça ne se gère pas qu'à la matraque » (interview au journal *Le Point* du 24 août)

Ce qui est visé est l'école qui instruit et délivre des diplômes pour la remplacer par une école qui éduque la jeunesse, qui la met au pas, et qui la livre aux entreprises. Et les annonces se succèdent dans ce sens : le SNU en seconde, le dispositif « Phare », les cours d'empathie, contre le harcèlement, mise en place d'un bureau des entreprises dans les LP...

Pour le gouvernement, même l'organisation des concours de recrutement est prétexte à la remise en cause des disciplines. Ainsi, la Présidente du jury du CAPES de philosophie vient d'être démise de ses fonctions, essentiellement parce qu'elle avait cherché à redonner un contenu disciplinaire à l'entretien du concours.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et les personnels qui participent en masse aux heures d'information syndicales, aux AG du SNFOLC, qui adoptent des prises de position contre Pacte, contre la réforme Blanquer du Bac et de Parcoursup, les personnels qui n'ont pas tourné la page des retraites, cherchent les moyens de résister.

Le SNFOLC appelle les professeurs à se réunir et à prendre position pour défendre les disciplines.

- ▶ Abrogation de la réforme du collège
- ▶ Abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat et de Parcoursup
- ▶ Rétablissement des heures de technologie en 6^{ème}
- ▶ Création des postes nécessaires
- ▶ Respect des qualifications disciplinaires